

## DOSSIER D'INSCRIPTION

# FORMATION SPORT-SANTÉ



**FORMA'**  
Institut de formation



Merci de renvoyer votre dossier d'inscription à l'adresse indiquée sur le site

Accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de FORMA' (1 **chèque/module de formation**)

## Formation (complétez vos dates et lieux de formation)

- ▶  **Module 1** / date et lieu : .....
- ▶  **Module 2** / dates et lieu : .....

## Identité

Mme  M. **Nom de naissance** : .....

**Nom d'usage**: ..... **Prénom** : .....

**Date et lieu de naissance (indiquer ville+CP)** : .....

**Adresse** : .....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**Tél** : ..... **E-mail** : .....

**Si vous avez une licence FSCF n°**: .....

**FORMA' - Institut de Formation de la FSCF**

Siège social : 22, rue Oberkampf - 75011 PARIS - Tel : 01 43 38 50 57

SASU au capital social : 20 000 € - RCS : Paris B 749 839 866 - Siret : 749 839 866 00011 - Code NAF : 8551Z

Enregistré sous le numéro d'activité auprès de la Direccte Ile de France : 11 75 48374 75

(Ne vaut pas agrément de l'Etat - Article L6332-12 du code du travail)

## Renseignements

### Votre situation professionnelle :

<input type="checkbox"/> Salarié(e)	Fonction : ..... Structure : .....
<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant	Fonction : ..... Structure : .....
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	Numéro identifiant pôle emploi : .....
<input type="checkbox"/> Etudiant(e)	Diplôme préparé : .....
<input type="checkbox"/> Autre : (préciser)	.....

### Votre expérience d'animation

Votre statut :  <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Salarié(e) / Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Stagiaire : .....	
Diplômes ou qualifications dans le domaine sportif	Titre : ..... Année d'obtention : .....
Diplômes ou qualifications dans le domaine sportif	Titre : ..... Année d'obtention : .....
Diplômes ou qualifications dans le domaine sportif	Titre : ..... Année d'obtention : .....
Activité(s) encadrée(s) :	
Structure(s) d'intervention :	
Activité(s) encadrée(s) :	
Structure(s) d'intervention :	
Activité(s) encadrée(s) :	
Structure(s) d'intervention :	

## Règlement de la formation

### Préciser le type de financement (cocher la ou les cases)

Individuel sur vos fonds propres	Prise en charge au titre de la formation continue (employeur, association,....)		Autre : à préciser
	Sur ses fonds propres	via l'OPCO	

### En cas de Prise en charge (compléter)

Nom du dispositif de prise en charge	
NOM Association ou Entreprise	
NOM et FONCTION du représentant	
Adresse postale	
Adresse mail	
N° SIRET	

### JOINDRE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE

**Important :**

Tout dossier non complété intégralement, sera mis en attente de traitement.

En cas de formation sur le temps de travail : joindre obligatoirement l'accord d'absence de l'employeur.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES – FORMA'

## PRÉSENTATION

L'institut de formation de la FSCF FORMA' (ci-après dénommée « FORMA' ») est un organisme de formation dont le siège est sis au 22 rue Oberkampf – 75011 PARIS. FORMA' développe, propose et dispense des formations en présentiel dans le domaine du sport.

## OBJET

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toute l'offre de FORMA' relative à des commandes passées à FORMA' par tout client. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les CGV s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre FORMA' et le client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'information sur la page dédiée à FORMA' du site officiel de la FSCF. Le client reconnaît que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de FORMA' lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

À la demande du client, FORMA', lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation professionnelle conformément à la loi.

Le client s'engage en retournant à FORMA' dans les délais indiqués dans la convention de formation professionnelle continue ou le contrat de formation professionnelle un exemplaire signé et complété d'un cachet pour les entreprises.

Une inscription est définitivement validée lorsque sont reçus par les services de FORMA' :

- la convention de formation professionnelle continue un exemplaire signé et complété d'un cachet pour les entreprises ou le contrat de formation professionnelle signé.
- le présent document signé sur les 2 pages

À réception de ces documents, une facture est adressée au client mentionnant les montants et les dates d'échéance de règlement.

Dans le cadre d'une prise en charge par l'entreprise, une attestation de présence est adressée à celle-ci à l'issue de la formation.

Le contrat de formation professionnelle ou la convention de formation professionnelle et ses annexes expriment l'intégralité des obligations contractuelles des Parties. Il annulera et remplacera tout document antérieur.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous les prix sont indiqués net de taxes (exonération : art 261 du CGI)

Le prix par participant est indiqué sur chaque devis. Il peut être prévisionnel et défini comme maximum dans le cas d'une quotation demandée en amont de la détermination du parcours individuel de formation.

Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la FSCF

Ils comprennent les frais de :

- Frais de conception
- Vacation des formateurs (temps de préparation et face à face pédagogique)
- Frais d'intervention (déplacement, restauration)
- Vacation du jury
- Frais de certification (déplacement, restauration)
- Autres frais (administratifs et généraux)
- la documentation pédagogique remise pendant la formation

## ANNULATION

### ANNULATION A L'INITIATIVE DE FORMA'

FORMA', se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Client sera prévenu au plus tard 7 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. En cas d'annulation, FORMA' ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation. Les frais éventuels engagés par les clients liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de FORMA'.

### ANNULATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un

écrit permettant de prouver la date de réception de l'information.

Pour toute annulation à une formation, reçue de 1 mois à 8 jours ouvrés avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 20 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée.

### FACTURATION – PÉNALITÉ DE RETARD

En cas de non-paiement d'une ou plusieurs échéances, FORMA' se réserve le droit de ne pas présenter le(s) stagiaire(s) aux jurys pléniers permettant la délivrance du diplôme.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venu à échéance, après relance, une mise en demeure sera adressée au client et conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Au regard de l'article D441-5 du Code du commerce, une indemnité forfaitaire de 10 % sera demandée.

### PRIS EN CHARGE

En cas de règlement de la prestation prise en charge par l'Opérateur de compétence dont il dépend ou de Pôle Emploi, il appartient au Client de :

Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;

Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à une copie de l'accord de prise en charge ;

S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO ou Pôle Emploi, le solde sera facturé au Client. Si FORMA' n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas d'absence du stagiaire ou de la cessation anticipée, pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, entraînant l'absence de prise en charge par le financeur, alors le stagiaire signataire devra régler à l'organisme de formation lesdites sommes non acquittées par le financeur.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de FORMA' ou de ses ayants droit.

### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en

matière de protections des données à caractères personnelles.

Certaines informations personnelles peuvent être recueillies par FORMA', et peuvent faire l'objet d'un traitement pour son bon fonctionnement. Ces informations sont destinées à FORMA', ses salariés, et sauf opposition à nos partenaires.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression aux informations qui le concernent.

### COMMUNICATION – DROIT À L'IMAGE

Le client accepte que son image puisse être utilisé par FORMA' à des fins de promotions commerciales (brochure, affiches, plaquettes, etc.)

Toutefois, le client peut à tout moment manifester à FORMA' sa volonté que cette dernière n'utilise pas son image à des fins commerciales.

### CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FORMA' à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.

### RÈGLES APPLICABLES

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur le site officiel de la FSCF.

Signature (avec la mention « lu et approuvé ») :